

Vœu présenté par Guillaume DURAND, Carine PETIT et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à la protection des arbres

Considérant le changement climatique, phénomène d'origine anthropique, mondial, à forte inertie, que nous nous subissons d'ores et déjà et qui prendra notamment la forme d'épisodes plus longs et intenses de canicules et de sécheresses, mais aussi de pluies extrêmes,

Considérant que la Ville de Paris s'apprête à engager un processus de révision de son plan local d'urbanisme pour élaborer un PLU bioclimatique qui devra garantir la neutralité carbone à Paris et l'adaptation de la ville aux conséquences du changement climatique,

Considérant le rôle des arbres dans l'atténuation du phénomène d'îlots de chaleur urbain et les effets bénéfiques qu'ils génèrent sur la santé physique et mentale des parisiens et des parisiennes,

Considérant que Paris est en 22ème position du classement des villes les plus arborées, avec seulement 1 arbre pour 11 habitant.e.s et 8,8% de surface naturelle,

Considérant l'objectif parisien fixé par la Ville de plantation de 170 000 arbres d'ici 2026,

Considérant l'action 23 du plan biodiversité « Renforcer la place des arbres dans la biodiversité parisienne » dont les objectifs sont d'augmenter « l'indice de Canopée » parisien, de planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales, d'aménager et entretenir les pieds d'arbres pour la biodiversité et enfin de développer les dispositifs d'incitation à la plantation d'arbres ;

Considérant la difficulté à trouver des essences végétales adaptées à la survie dans un climat de plus en plus chaud et instable, difficultés qui se traduisent à la fois par un taux de mortalité en augmentation des arbres adultes et de diminution de la survie des jeunes arbres après les épisodes caniculaires estivaux,

Considérant la croissance lente des arbres et le fait que seuls des arbres de grande taille permettent de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, à ce titre, pour remplacer l'efficacité d'un arbre de 40m abattu il faudrait planter 125 arbres de 8 m,

Considérant le phénomène d'extinction massive et rapide des espèces vivantes et le rôle bénéfique des arbres dans l'équilibre des écosystèmes, surtout en milieu urbain,

Considérant la volonté régulièrement exprimée par les parisiens et parisiennes de soutenir les projets de végétalisation et le caractère dense et urbanisé de notre territoire,

Considérant l'indignation suscitée par l'abattage des arbres quai d'Ivry les 4 et 11 octobre 2020,

Considérant notre volonté commune d'améliorer le fonctionnement de notre démocratie en la rendant plus participative et en assurant la transparence sur les opérations d'aménagements urbains,

Considérant les initiatives novatrices lancées par plusieurs collectivités dont la métropole du Grand Lyon et les villes de Bordeaux, Montpellier, Nancy et Bondy sur la mise en place d'une charte de l'arbre,

Le groupe des élu.e.s écologistes du 14^{ème} arrondissement demande:

- **Qu'en cas d'aménagements ou de projets urbains nécessitant l'abattage d'arbre, le porteur de projet, public ou privé, apporte la preuve de l'absence d'alternatives à l'abattage et que cet abattage fasse l'objet d'une information transparente en amont auprès des élu.e.s et des habitant.e.s,**
- **Que la Ville demande aux bailleurs sociaux, partenaires privilégiés de l'aménagement de l'espace public et à ce titre de la végétalisation de la ville, de réaliser un bilan des arbres sur leurs parcelles, communiqué aux élu.e.s,**
- **Que la feuille de route et le calendrier de réalisation de l'objectif de plantation de 170 000 arbres pendant la mandature soit détaillée par arrondissement et qu'un bilan annuel soit communiqué par arrondissement aux élu.e.s et rendu public sur les sites des mairies,**
- **Que la Ville de Paris à l'instar d'autres collectivités élabore une Charte parisienne de l'arbre en concertation avec les associations de protection environnementale afin de protéger et préserver notre patrimoine arboré**